

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2009012

OBJET :versement d'une subvention à la municipalité de Beit Jala

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L1115-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 qui permet aux collectivités territoriales, dans le respect des engagements internationaux de la France, de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement,

Vu le Protocole de jumelage entre Aubervilliers et Beit Jala, voté le 27 novembre 1997,

Considérant que le montant de 18 000€ est inscrit au budget supplémentaire 2009 de la commune voté ce jour,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

VERSE le montant de dix-huit mille euros (18 000€) à la municipalité de Beit Jala pour l'équipement d'une salle de lecture de la bibliothèque municipale qui portera le nom d'Aubervilliers

Le Maire

Jacques SALVATOR